

Risques potentiels :	
Formations requises :	Formation sécurité en laboratoire - Formation sur la biosécurité
Équipement de protection individuel :	  
Matériel :	Tous les contenant d'élimination de déchets biomédicaux sont fournis par la Gestion des matières dangereuses. Pour en obtenir, écrire à gmd@uqtr.ca .
Informations complémentaires:	Une collecte de déchets biomédicaux est effectuée à chaque semaine. Tous les déchets biomédicaux sont traités par une compagnie accréditée. ⚠ Attention : Éviter de surcharger tous les récipients. Lorsqu'ils sont pleins, contacter la Gestion des matières dangereuses.

Déchets non-anatomiques

Exemples : échantillons de pathogènes et de toxines, cellules en culture et tout matériel entré en contact avec ces matières (pétris, boîtes de culture, tubes, pipettes).

1. Placer vos déchets non anatomiques dans une poubelle rigide (grise avec un couvercle jaune) conçue à cet effet.
2. Ces poubelles devraient être munies d'un sac jaune à déchets biomédicaux.



Les déchets non anatomiques ou tout autre matériel ayant été en contact avec du matériel biologique peuvent également être décontaminés dans un autoclave à vapeur.

Veuillez-vous référer à la PON-SST-BIO-004 - Utilisation de l'autoclave - Traitement des déchets biologiques.

Déchets non anatomiques piquants/tranchants

Exemples : aiguilles, seringues, lames de scalpel, verre

1. Déposer le matériel piquant/tranchant dans les récipients en plastique jaune sécuritaire, portant le logo biorisque.
2. Déposer les aiguilles directement dans les contenants, sans remettre le capuchon.



Déchets non anatomiques de plantes transgéniques

Exemples : résidus de plantes transgéniques et de terre ayant été en contact avec ces plantes.

1. Placer vos déchets non anatomiques de plantes transgéniques dans la boîte en carton conçues à cet effet.



Déchets anatomiques animaux

Exemples : carcasses, tissus, organes, membres provenant d'un animal, litière contaminée par des microorganismes infectieux, sang et liquides.

1. Placer l'animal ou la pièce anatomique animale dans un sac à déchets ainsi que tout papier absorbant contaminé avec du sang.
2. Déposer le sac soit ;
 - 2.1. Dans la boîte en carton du congélateur pour les déchets anatomiques animaux de l'animalerie. Cette boîte en carton doit être munie d'un sac rouge pour déchets anatomiques. Le congélateur à déchets anatomiques animaux est maintenu verrouillé en tout temps.
 - 2.2. Dans une chaudière de plastique rouge conçue à cet effet.



Déchets pharmaceutiques/cytotoxiques

Exemples : antibiotiques, antidouleurs ou tout autres médicaments.

1. Remettre les déchets pharmaceutiques/cytotoxiques lors de la cueillette des déchets biomédicaux ou des déchets chimiques.



Université du Québec
à Trois-Rivières

Programme de référence:
Gestion de la biosécurité

Gestion des déchets biomédicaux

N° PON : PON-SST-BIO-03

N° de version : 01

Révision : CBGMD

Approbation :
Pascal Daigle, Directeur du SPP

Historique des changements et approbations

Création par	Marie-Eve Ducharme	Date	2022 /12 /20 <small>AAAA/MM/JJ</small>
Date du changement	Description du changement		
<small>/ /</small> <small>AAAA/MM/JJ</small>		Préparé par :	
		Validé par :	
		Approuvé par :	
<small>/ /</small> <small>AAAA/MM/JJ</small>		Préparé par :	
		Validé par :	
		Approuvé par :	
<small>/ /</small> <small>AAAA/MM/JJ</small>		Préparé par :	
		Validé par :	
		Approuvé par :	